

Gradateur à bouton rotatif pour luminaires à incandescence, à DEL ou fluocompacts

Fonctionnement unipolaire (un emplacement)

N° de cat. RNL06

600 W (incandescence), 150 W (DEL/LFC réglables), 120 V c.a., 60 Hz

DIRECTIVES

LEVITON®

DI-000-RNL06-52B

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien du luminaire!
- Pour éviter la surchauffe ou l'endommagement éventuel de ce dispositif et des appareils qui lui sont raccordés, **NE PAS** l'installer pour commander une prise, de l'éclairage fluorescent ou un appareil motorisé ou à transformateur.
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- N'utiliser ce dispositif qu'avec du **fil de cuivre ou plaqué cuivre**.
- N'utiliser ce dispositif qu'en présence de lampes fluocompactes (LFC), à DEL, à incandescence ou à halogène **réglables** de 120 V. Pour consulter la liste de lampes à DEL et fluocompactes compatibles, se reporter au www.leviton.com.
- Quand ce dispositif doit commander plusieurs lampes, celles-ci **DOIVENT ÊTRE DU MÊME TYPE**, soit toutes fluocompactes, à DEL ou à incandescence. L'emploi de lampes de mêmes marque et modèle rehaussera en outre la performance du gradateur.
- **Fils résistant à 75 °C au moins requis sur le terrain.**

Outils requis

Tournevis ordinaire/Philips
Crayon

Ruban isolant
Coupe-fil

Pincés
Règle

Installation du gradateur seul, ou avec d'autres dispositifs

Si le gradateur est installé seul, passer à la section **INSTALLATION**, mais s'il doit faire partie d'une application à plusieurs dispositifs de commande, procéder comme suit :

INSTALLATIONS GROUPÉES :

Dans les installations à incandescence, lorsque plusieurs gradateurs sont installés dans la même boîte, on doit en réduire la capacité nominale. Se reporter au tableau ci-dessous pour connaître la charge maximale par gradateur. Aucune réduction de valeurs n'est requise en présence de DEL ou de LFC réglables.

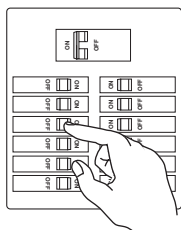
CHARGE MAXIMALE/GRADATEUR (à incandescence)			
N° de cat.	Un dispositif	Deux dispositifs	Plus de 2 dispositifs
RNL06	600 W	500 W	400 W

INSTALLATION

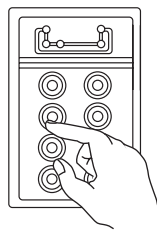
REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

- Étape 1** **AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien du luminaire!

Panneau à disjoncteurs



Panneau à fusibles

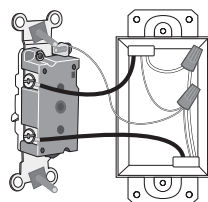


Étape 2 Retrait des dispositifs existants :



le cas échéant, retirer la plaque et les vis de montage du dispositif existant. Éloigner délicatement le dispositif de la boîte murale. **NE PAS** défaire les raccords tout de suite.

Étape 3 Identification de l'application (plus courantes montrées) :



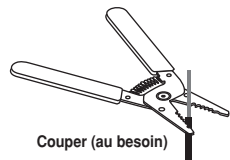
Unipolaires :

Examiner l'arrière du dispositif existant. S'il y a deux fils raccordés à deux bornes (sans compter le fil de terre vert ou dénudé), il s'agit d'une installation unipolaire.

Étape 4 Préparation et raccordement des fils :



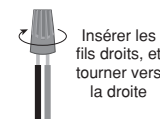
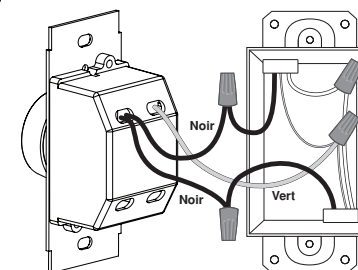
- S'assurer que les brins des fils de la boîte murale sont bien droits (**les recouper au besoin**).
- Dénuder l'extrémité de chaque fil de la boîte murale sur un peu plus de 1,6 cm (5/8 po, illustré).



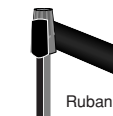
Couper (au besoin)

1,6 cm
(5/8 po)
Gabarit de dénudage

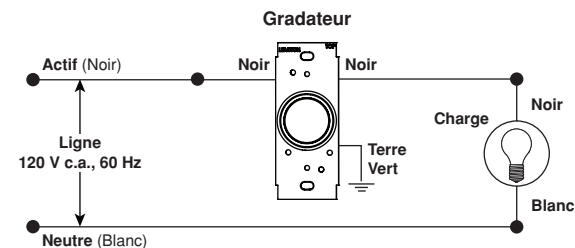
Étape 5 Applications unipolaires :



Insérer les fils droits, et tourner vers la droite



Ruban isolant



Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

Visser les marettes (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.

- Le fil de terre vert du gradateur au fil vert ou dénudé de la boîte murale.
- Le fil de sortie noir du gradateur à n'importe lequel des fils déconnectés du dispositif existant.
- Le fil noir restant du gradateur au dernier fil dans la boîte.
- **Passer à l'étape 6.**

En présence d'applications moins courantes, se reporter au tableau CONCORDANCES MARETTES/FILS

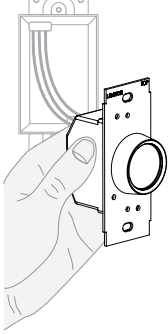
CONCORDANCES MARETTES/FILS

- 1 - 12 AWG + 1 à 3 x 14, 16 ou 18 AWG
- 2 - 12 AWG + 1 ou 2 x 16 ou 18 AWG
- 1 - 14 AWG + 1 à 4 x 16 ou 18 AWG
- 2 - 14 AWG + 1 à 3 x 16 ou 18 AWG

Étape 6 Vérification du gradateur avant son installation dans la boîte murale :



N° de cat. RNL06



- Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.
 - En tenant le dispositif délicatement de la manière illustrée, procéder comme suit : Pousser le bouton et le tourner vers la droite (les lumières devraient s'allumer à leur intensité maximale).
- Si les lumières ne s'allument toujours pas, se reporter à la section **DIAGNOSTIC DES ANOMALIES**.

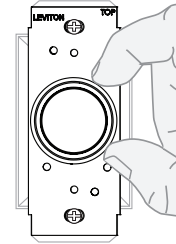
FONCTIONNEMENT

MISE SOUS TENSION : tourner le bouton vers la droite jusqu'à ce qu'un déclic se fasse entendre.

MISE HORS TENSION : tourner le bouton complètement vers la gauche jusqu'à ce qu'un déclic se fasse entendre.

INTENSIFICATION : tourner le bouton vers la droite.

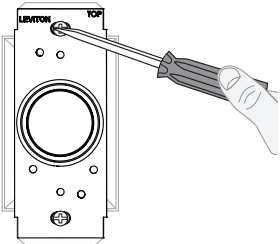
TAMISAGE : tourner le bouton vers la gauche.



Étape 7 Fixation :



AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien du luminaire!



- Terminer l'installation en insérant délicatement les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif.
- Installer ce dernier au moyen des vis de montage fournies.
- Retirer le bouton.
- Poser la plaque murale.
- Remettre le bouton en en alignant la forme sur le « D » de la tige.

DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- **Les lumières clignotent**
 - il y a de mauvaises connexions au niveau de la lampe;
 - les fils ne sont pas adéquatement protégés par les marettes.
- **Les DEL ou LFC papillotent sur toute la plage de gradation :**
 - se reporter à la liste de lampes recommandées au www.leviton.com.
- **Les lumières ne s'allument pas :**
 - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
 - la lampe est brûlée;
 - le neutre de la lampe n'est pas raccordé.

Étape 8 Rétablissement de l'alimentation :



Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.
L'installation est terminée.

Ligne d'Assistance Technique : 1 800 405-5320 (Canada seulement)
www.leviton.com

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. **Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie**. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.